



LES ECHOS DU COMPTABLE

Notre site => <http://www.comptable-etat.fr>

PUBLICATION N°40 DU CERCLE DE REFLEXION DES COMPTABLES PUBLICS, MAI - JUIN 2019

EDITO



A la UNE.....

**Campagne IR
2019 (p2)**

SIE et PAS (p3)

**Changement
de filière réussi
(p4)**

**Nouveau
réseau DGFIP
(p5)**

**Appel du CA
(p6)**

Dans une publication du 20 juin 2019, le Sénat titre à propos de la DGFIP « les prémices d'une restructuration d'ampleur inédite, dont les modalités sont encore trop floues ». Il précise que quoique les documents budgétaires n'en fassent jamais état de façon explicite, l'exercice 2019 est sans doute le dernier de ce type : il s'agit d'un budget de « transition », prélude à un bouleversement des missions et de l'organisation de l'administration fiscale sans équivalent depuis - au moins - la fusion intervenue en 2008 entre la direction générale des impôts (DGI) et la direction générale de la comptabilité publique (DGCP).

Notre association doit prendre en considération ces bouleversements attendus en adoptant une position constructive basée sur le dialogue et la construction d'une administration au service des usagers. Cependant il ne s'agira pas de jouer aux apprentis sorciers en détruisant systématiquement l'existant. Les comptables sont un pilier majeur de la DGFIP et nous devons tout faire pour expliquer la modernité d'un recouvrement s'appuyant sur le principe de la responsabilité personnelle et pécuniaire et défendre le rôle du comptable public auprès des collectivités locales.

Le transfert des missions de recouvrement de la Douane ne nous choque pas, ni la restructuration de l'organisation du SPL autour des notions de « *front office* » (accueil des usagers nécessitant un service de proximité) et de « *back office* » (tâches pouvant être effectuées à distance).

La mise en place du compte financier unique, quel que soit la taille de la collectivité concernée, dont l'expérimentation débutera en 2020 a le mérite de contribuer au rapprochement de l'ordonnateur et du comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives, et de favoriser la transparence de l'information financière. Le CRCP sera attentif à cette expérimentation ainsi qu'à la création des agences comptables pour les plus grandes collectivités.

Une chose est certaine, c'est que les cadres comptables ont plus que jamais besoin d'une structure de dialogue pour leur défense. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Administration du CRCP a décidé lors de sa réunion du 7 juin 2019 de lancer une grande campagne d'adhésion. Nous rejoindre c'est faire l'option du réalisme réactif et du dialogue dans un contexte où de nombreux appétits prônent la disparition du comptable public.

Brigitte OLLIVIER

LA CAMPAGNE IR 2019

C'est dans le contexte du prélèvement à la source que s'est ouverte et déroulée la campagne IR 2019 concernant les revenus de 2018. Il est à noter que beaucoup d'utilisateurs ont eu des difficultés pour comprendre la différence entre 2018 - année « normale » avec éventuellement un impôt au 15/09 – et 2019 avec la mise en place du PAS. La nécessité de déposer une déclaration a aussi été incomprise surtout avec des annonces dans la Presse.

A cela s'est ajoutée l'extrême complexité du crédit d'impôt à la modernisation du réseau, terme peu parlant et plutôt abscons pour l'utilisateur lambda. En outre, les utilisateurs ont compris « année blanche » et donc ceux qui ont eu quand même un impôt à acquitter (plus-values, RCM, revenus « exceptionnels ») ont été fort mécontents.

Des difficultés de compréhension de la part des utilisateurs et des perspectives inquiétantes

L'obligation de déclarer en ligne s'avère pour certains un vœu pieux. Les agents des SIP ont donc dû faire face à une campagne IR très longue, plutôt conflictuelle et très complexe. Ils avaient déjà dû faire face à la mise en place du prélèvement à la source lors du premier trimestre et n'ont bénéficié d'aucun moment de respiration notamment vis-à-vis des utilisateurs pour pouvoir être plus sereins dans leurs autres missions foncières ou fiscales de début d'année.

On constate, de surcroît, de nouvelles modalités d'accueil. Avec la généralisation de la déclaration en ligne et les accueils libre-service, les agents doivent savoir déjouer et dénouer toutes les problématiques de la déclaration en ligne. Désormais, ils font la déclaration des utilisateurs et ceci avec une certaine crainte alliée à une certaine réticence. Les utilisateurs ne viennent pas dans les CFP pour effectuer leur déclaration de façon autonome, on est bien dans une logique d'assistance permanente à la déclaration en ligne.

La messagerie sécurisée ou « e-contact » se transforme de plus en plus en un tchat permanent. Les utilisateurs posent à l'infini des questions dont les réponses sont disponibles sur le site. Cela devient très fastidieux et très décourageant de trouver le lundi matin 400 à 600 messages alors que le vendredi soir il en restait une trentaine.

En résumé, la campagne IR est de plus en plus difficile pour les agents des SIP. L'atmosphère est très morose d'autant plus que les effets du PAS sont désormais constants. Tous les jours, il y a du contentieux et/ou des demandes de modulations de taux et/ou des numéros fiscaux à attribuer.

Les conditions de la future campagne des avis sont d'ores et déjà inquiétantes pour l'IR. Des contribuables vont se trouver imposables sans le comprendre. Il faudra encore décrypter le calcul du CIMR, du nouveau taux de PAS applicable à partir du 15 septembre. Les services d'accueil et les SIP ont encore de « beaux jours » devant eux et sont strictement nécessaires tant que notre législation demeurera aussi complexe.

Retrouvez toute l'actualité des comptables sur le site du CRCP



www.comptable-etat.fr

SIE et PRELEVEMENT A LA SOURCE

Le PAS, c'est sans incidence pour les SIE...disaient-ils!

S'appuyer sur une organisation qui fonctionne déjà pour la TVA, c'était la garantie que les SIE pourraient recouvrer le PAS presque sans s'en apercevoir. D'ailleurs, la formation des agents des SIE avait été effectuée à minima et au dernier moment, quelques semaines seulement avant le jour J.

Mais à l'arrivée, le PAS c'est :

- 45 % de comptes débiteurs en plus dans les restes à recouvrer de certains SIE, et ce, avant même que les premières amendes pour retard déclaratif ne tombent automatiquement également dans le RAR,
- de nombreuses affaires à régulariser parce que les sommes versées n'ont pu être rattachées,
- de nombreux contacts avec les entreprises pour essayer de comprendre pourquoi elles ont été prélevées alors que leur déclaration n'est pas « redescendue », qu'elle est d'un montant différent, ou à l'inverse comprendre pourquoi elles ont effectué une déclaration mais n'ont pas été prélevées, et en conséquence, basculent en RAR.
- « les blocs 50 et 56 » ?!, mots magiques à donner aux entreprises, qui permettent de corriger des déclarations erronées,
- des notes volumineuses mais pas toujours compréhensibles,
- des AMR de très faible montant à garder sous le coude en attendant que le total par SIREN atteigne 16 €...car les décharges et les ANV sont interdites !

Tout cela dans un environnement informatique chaotique, car la vie en SIE serait « presque » un long fleuve tranquille, s'il n'y avait les dysfonctionnements quotidiens sur la dizaine d'applications métier principalement utilisées, dont certaines fonctionnent avec internet explorer et d'autres exclusivement sur Mozilla... !

Normalisation et ergonomie sont des concepts peu mis en œuvre dans les applications des SIE, y compris pour les plus récentes, qui sont la version web de leur ancêtre réécrite à l'identique, avec la même ergonomie visuelle que dans les années 80 (ISTP Web/ MEDOC web), sans chercher à simplifier le travail des agents, pourtant beaucoup moins nombreux aujourd'hui.

Alors que la DGFIP utilise l'intelligence artificielle pour la détection des entreprises en difficulté et entend bientôt s'appuyer sur « le data-mining » pour les contrôles fiscaux, les agents des SIE effectuent toujours à la main la mise sous plis des AMR au format A3, le recyclage manuel quotidien des anomalies de télédéclaration que l'informatique a des difficultés pour intégrer dans MEDOC, l'élaboration au format Write des 3950 et leur prise en charge manuelle dans MEDOC WEB.

L'objectif du Ministre est « *de tirer parti des nouvelles organisations du travail comme des nouveaux usages pour s'organiser différemment : concentrer et dématérialiser les tâches non visibles par le public pour gagner en efficacité et en rapidité de traitement, permettant à l'État de réaliser des gains de productivité sans dégrader la qualité du service public* ». A la lumière des outils utilisés par les SIE, cet objectif laisse songeur.

Si vous désirez réagir et contribuer à la réflexion du CRCP sur tous ces sujets brûlants vous pouvez le faire par l'intermédiaire du site www.comptable-etat.fr rubrique « contactez- nous »

TEMOIGNAGE D'UN CHANGEMENT DE FILIERE REUSSI

Je vais tenter d'apporter mon témoignage en tant que **comptable d'un CHU** depuis plus d'un an maintenant. Mon arrivée sur ce type de poste était souhaitée et mûrement réfléchie s'agissant d'une mutation pour convenances personnelles. Venant de la filière fiscale, j'ai suivi essentiellement avant ma prise de poste le cursus des stages prévus en cas de changement de filière. Avec le recul, il me semble que ces stages, au demeurant fort bien conçus, préparent plus à des relations avec de petites collectivités locales qu'avec le monde des établissements publics hospitaliers. Le stage spécialisé sur ce domaine est très court.

Tout d'abord il y a le « labyrinthe » des acronymes et des abréviations, je dois dire que lors de mes premières réunions avec les services du CHU ou de la CPAM, je tentais parfois de trouver sur internet le plus discrètement possible la signification des sigles énoncés par les participants !

Des défis à relever et un engagement important pour faire entendre sa voix

Ensuite, il faut se faire connaître et être connu. Mon hôpital emploie environ 11 000 personnes, c'est une énorme structure, il est parfois difficile de trouver le bon interlocuteur et retrouver un correspondant qui traitera la problématique du jour tient parfois du jeu de piste.

Les agents du poste m'ont fait un bon accueil, il me semble que les changements de filière sont maintenant banalisés notamment sur des postes assez importants avec plusieurs dizaines d'agents.

Dans les travaux réalisés au sein de mon poste, certains m'ont semblé assez vite familiers, par exemple le recouvrement : si les créances hospitalières revêtent des particularités évidentes par rapport aux dettes fiscales, le pilotage d'un SIE pendant 4 ans m'a permis de trouver des similitudes.

Concernant la dépense, les stages que j'ai suivis m'ont énormément aidé car le monde des marchés publics est un monde très codifié. Ce qui m'a semblé le plus complexe est la partie comptable avec des travaux à réaliser bien souvent dans l'urgence, et des corrections à opérer sur les travaux réalisés par les équipes de l'ordonnateur.

Parmi les défis à relever, il y a eu la difficulté de faire entendre ma voix car mes demandes ne sont pas considérées comme prioritaires, mon ordonnateur devant gérer de nombreux sujets brûlants en termes de maîtrise des dépenses de santé, de modernisation ou de diminution de masse salariale. Le sujet de la dématérialisation n'avait pas été préparé et intégré, le recouvrement est parfois rendu très ardu de par l'absence de renseignements ou de garanties prises au moment de la facturation, les payes me sont présentées parfois bien tard eu égard au contrôle à exercer.

En conclusion, je ne regrette pas mon changement de filière

Comme mes collègues, le manque de personnel complexifie davantage l'exercice.

En conclusion, je ne regrette pas mon changement de filière mais cela m'a demandé beaucoup d'engagement. Je dois préciser également que j'ai eu la chance que ma Direction intervienne à mes côtés pour influencer la direction du CHU sur des sujets emblématiques car il faut avoir conscience qu'un comptable avec quelques dizaines d'agents a du mal à peser sur les méthodes de travail et les priorisations d'une structure aussi grosse que celle de mon ordonnateur.

NOUVEAU RESEAU DE LA DGFIP TOUS MENACES, TOUS CONCERNES

Le nouveau DGFIP vient d'autoriser les directions départementales à communiquer le projet de restructuration du réseau de la DGFIP et de mettre en place une concertation au plan local ; pour paraphraser les Tontons Flingueurs, le moins que l'on puisse dire « c'est que c'est du brutal ».

Du côté de la filière Gestion Publique, c'est la consternation et la désolation qui prévalent, la mise en œuvre est prévue dès 2021 mais seuls les naïfs s'étonneront encore de l'ambition du projet proposé car la Cour des Comptes avait, dès l'année dernière « annoncé la couleur »

Pour la filière fiscale, c'est le « plan sidérurgique » qui est mis en œuvre, si possible dès 2020, avec une concentration vers « quelques hauts fourneaux » de SIE. Ces nouvelles structures, dont la taille initiale va tripler voire quadrupler, devraient permettre d'industrialiser le service que nous rendons aux usagers professionnels en optimisant leur rendement fiscal grâce à des effectifs plus étoffés, plus concentrés, plus spécialisés.

Cette étape achevée, il ne restera plus qu'à mettre en place un « directeur d'usine » fortement motivé qui ne sera certainement pas recruté parmi les cadres actuels qui sont pourtant chargés de préparer les fusions annoncées en prévision de l'étape suivante. Ne nous y trompons pas, la cible affichée est bien d'unifier le recouvrement fiscal et social des professionnels.

Face à cette situation, un mot d'ordre : **tous menacés, tous concernés : réagissez avec le CRCP** et une proposition de réflexion collective associant étroitement les cadres de terrain que nous sommes pour proposer le SIE de demain par une mobilisation de l'ensemble des responsables et adjoints du réseau SIE.

Dans un premier temps, il est demandé à chaque responsable de SIE de transmettre à ses collègues, adhérents ou non du CRCP, un courriel avec cet article qui propose une analyse constructive par le réseau des SIE à partir des questions/interrogations de chacun et chacune d'entre nous, responsables de SIE et Adjoints.

Dans un second temps, une synthèse de ces remontées du terrain sera réalisée par le CRCP, tendant à réaliser un « contre-projet » et décrivant le SIE de demain qui pourra être portée par l'association auprès du Directeur Général, à la rentrée.

Pour passer rapidement « de la réflexion à l'action », quelques propositions concrètes qui seront portées par le CRCP avec votre soutien et votre appui :

Dans le cadre de la concertation, se mobiliser pour exiger, une priorité absolue des actuels responsables de SIE à devenir les « patrons » des nouvelles structures fusionnées ;

Dans le cadre de la négociation, examiner au cas par cas et département par département, le calibrage des futures structures ; la règle des 50 ETP ne doit pas être un dogme ;

Penser aux collègues « évincés » et ne laisser aucun comptable sur le bord de la route : négocier un véritable statut d'Adjoint- Comptable afin que la ou le collègue non choisi(e) bénéficie d'un traitement en adéquation avec son parcours de carrière et son implication professionnelle.

Vos réactions/Vos propositions d'action :

Contact du CRCP : Stéphane DUBOIS : Responsable du SIP-SIE d'AMBOISE (37) , Membre du Conseil d'Administration du CRCP en charge des SIE (courriel: comptable.etat@gmail.com)

Mesures d'accompagnement proposées par le CRCP pour les Comptables dont le poste est supprimé

- prévoir des dérogations dans l'application de la règle des 4 ans pour le calcul de l'indice de retraite (CSC- C1)
- une réelle redistribution des indices récupérés : création de beaucoup plus de postes d'IDIV HC administratifs, revalorisation des IP car beaucoup resteront "sur le carreau"
- pour les IDIV ex IP perdant leur poste comptable possibilité de retrouver leur grade d'IP notamment pour pouvoir accéder au grade d'AFIPA de fin de carrière et pour pouvoir retrouver un poste d'IP. Il faut noter que tous n'ont pas accédé à des postes de CSC,
- prévoir des dérogations sur avis du Directeur à la règle du double salto dans le cadre des fusions à venir.

**APPEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CRCP
A ADHERER**

Lors de sa réunion du 7 juin 2019, le Conseil d'Administration du CRCP a décidé de lancer une grande campagne d'adhésions dans le but de faire face à la situation administrative préoccupante.

Il est plus que jamais nécessaire d'être unis et solidaires, le repliement sur soi ne peut conduire qu'à une situation d'échec. Il est nécessaire de défendre une conception du Comptable Public basée sur la responsabilité personnelle et pécuniaire, meilleur garant d'un service public de qualité.

Les membres du CA ont également décidé de réfléchir collectivement et avec réalisme sur l'utilité budgétaire et comptable des missions accomplies par le Comptable Public, sans fermer bien entendu la porte aux innovations.

Adhérer, c'est sortir de l'isolement, faire front au découragement et au stress.

Adhésion ou renouvellement en ligne possibles par carte bancaire sur www.comptable-etat.fr

N'hésitez pas à faire remonter toutes informations sur l'actualité dans vos départements

**BULLETIN D'ADHESION 2019 A ADRESSER
à Monsieur Christophe LE BAUT, Trésorier du CRCP,
2, chemin du Crépon 13920 SAINT MITRE LES REMPARTS**

Je soussigné, Comptable en, en poste à
Ou retraité demeurant.....
Adresse Email :

Déclare adhérer au CERCLE DE REFLEXION DES COMPTABLES PUBLICS

J'adresse ce jour un chèque de 50€, montant de la cotisation annuelle, libellé à l'ordre du Cercle de Réflexion des Comptables Publics

ou je paye par carte bancaire

virement à partir du site <http://www.comptable-etat.fr>